24 janvier 2006 **06.314**

**Question du groupe libéral-PPN**

**Programme de législature et mesures d'amélioration des finances: information au parlement**

En juin 2005, la population neuchâteloise a plébiscité les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement; en décembre 2005, le Grand Conseil a, à une quasi-unanimité, pris en considération le programme de législature du Conseil d'Etat et la feuille de route qui y était jointe.

Le Grand Conseil a également accepté, avec plus ou moins d'enthousiasme, plusieurs modifications législatives en vue de l'amélioration des finances publiques.

Les députés ont par ailleurs constaté, à la lecture de la *Feuille officielle* ou des journaux régionaux, que plusieurs mesures étaient entrées en vigueur.

Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes:

1. Comment envisage-t-il d'informer le Grand Conseil sur les mesures prises, celles à prendre, et les résultats avérés ou possibles desdites mesures?
2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de rendre publique une feuille de route "affinée" et, si oui, à quel délai?
3. Plus particulièrement, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quand les mesures figurant sur la feuille de route, et prévues pour 2006, seront soumises au Grand Conseil pour celles qui sont de la compétence du parlement et quand il envisage de faire entrer en vigueur celles qui sont de sa compétence?

*Signataires:* J.-C. Baudoin, Ph. Bauer, Y. Botteron, J. Walder, P.-A. Steiner, Ph. Gnaegi, V. Schweingruber et O. Haussener.